

Exigences relatives aux résidus multiples

La classification détaillée des produits est effectuée conformément au concept d'analyse SwissGAP figurant dans le registre 12.

Produit	Nombre de résidus substance active ≥ 0,01 mg/kg		
	Conforme jusqu'à ce niveau	Résidus multiples jaunes	Résidus multiples rouges
Fruits à pépins	4	5	≥ 6
Fruits à noyau			
Cerises	5	5 - 6	≥ 7
Fraises, framboises, mûres et autres baies d'arbustes		6	
Raisins			
Agrumes	4	5	≥ 6
Fruits exotiques	3	4	≥ 5
Salades	4	5	≥ 6
Choux, sauf choux de Bruxelles	3	4	≥ 5
Choux de Bruxelles	4	5	≥ 6
Légumes-fruits			
Légumes-racines et lé- gumes-tubercules	3	4	≥ 5
Légumes à bulbe			
Oignons verts	4	5	≥ 6
Herbes aromatiques			
Divers	3	4	≥ 5
Épinards			